

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
- Attestations pompiers

2/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

Durée

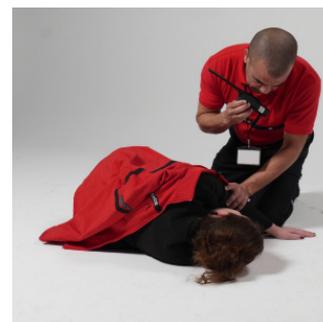
43 heures 30 (soit 6 jours).

Public visé

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires de l'armée de terre, pompiers militaires de l'armée de l'air ou marins pompiers de la marine nationale et les titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement. Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH. Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes. Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Sécurité incendie :

- * Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.



Installations techniques :

- * Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir.
- * Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.



Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- * Connaître les limites de son action.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box, manipulations d'extincteurs.

Évaluation et suivi

Évaluation en continu.

Attestation et diplôme

Une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la remise du diplôme.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) - (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).



Mises en situation

- * Visites applicatives.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité** *(format passeport)*
- **Copie du diplôme de secourisme valide** *(PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)*
- **Certificat médical de moins de 3 mois** *(modèle fourni à respecter)*
- **Copie du diplôme de sapeur-pompier**

Information importante

Pour exercer l'emploi de SSIAP1, l'habilitation électrique est obligatoire.

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com